

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT RMU-2025

RÈGLEMENT UNIFORMISÉ NUMÉRO RMU-2025 RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE lors d'une séance tenue le 2 juin 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert a adopté le règlement RMU-2025 :

Règlement uniformisé numéro RMU-2025 relatif à la sécurité et à la qualité de vie.

QUE le titre du règlement décrit l'objet du règlement;

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture. Nous vous invitons également à le consulter sur le site Web de la Municipalité : saint-gilbert.ca/ma-municipalite/reglements-municipaux.

DONNÉ À SAINT-GILBERT, LE 2 JUILLET 2025.



Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée Mylène Robitaille, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gilbert, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement RMU-2025 au bureau municipal et publié celui-ci sur le site web de la municipalité.



Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière